

Taussat Village

La lettre d'information de l'association. N°14 - Novembre 2020

24 octobre 2020 : une assemblée générale mobilisatrice

Entre deux confinements, l'Assemblée Générale de notre association a pu finalement se tenir dans les conditions sanitaires requises, malgré les inquiétudes compréhensibles ressenties par certains. Le quorum prévu par les statuts été largement dépassé. 267 adhérents à jour de leur cotisation avaient reçu une invitation. 107 adhérents présents et représentés ont voté de manière quasi unanime pour adopter l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire. La représentativité de notre association, malgré les rumeurs non fondées et autres tentatives de déstabilisation réitérées, ne saurait être contestée.

Merci à toutes et tous pour cette manifestation de confiance et de soutien dans une période sensible.

Merci aux commerçants de Taussat pour leur investissement dans les périodes de confinement que nous vivons. La notion de village, de proximité que nous défendons a trouvé à s'exprimer de manière convaincante et irréversible. La vie de village a et aura du sens pour longtemps, continuons à faire tout pour cela.

Les dossiers à l'ordre du jour

Ceux qui nous ont mobilisés en 2019 ont été exposés : urbanisme, aménagement, projets concernant des secteurs particuliers, plan de circulation, projet de centre-ville de Cassy, devenir des cabanes ostréicoles, projets portuaires, événements identitaires, enjeux intercommunaux.

Nos questionnements aux trois listes candidates aux élections municipales, nos projets prioritaires pour le mandat qui s'ouvre ont été à nouveau présentés et argumentés.

L'Assemblée générale a réitéré son soutien au confortement du commerce local, notamment alimentaire, aux actifs et aux structures d'hébergement de qualité (hôtel, chambres d'hôtes) qui participent à la qualité d'accueil à Taussat et à l'économie locale.

Notre association a confirmé sa volonté d'être intégrée dans les structures de concertation municipale et intercommunale à développer. Des démarches vont être entreprises a en ce sens pour faire évoluer la démocratie locale. Des contacts seront établis avec d'autres associations citoyennes de la commune et du Bassin pour porter des positions partagées auprès des élus référents.

Renouvellement au conseil d'administration

Sont désormais administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2021 : Jacques Baggio, Loïc Ballongue, Valérie Biraben-Vaudron, Antoine de Boysson, Françoise Chartier, Philippe de Courcy, Bernard Dutreuil, Michel d'Elloy, Pierre Ehrhart, Emilienne Falzi, Jean-Luc Hoguet, Alain Larroque.

A la suite de cette assemblée générale le conseil d'administration a élu à l'unanimité le nouveau bureau : Président, Jean-Luc Hoguet, Vice-présidents, Jacques Baggio, Bernard Dutreuil, Trésorier, Pierre Ehrhart, Secrétaire, Emilienne Falzi, Secrétaire-adjoint, Michel d'Elloy.

Une organisation nouvelle des animations internes va permettre de mobiliser les adhérents sur les dossiers à enjeux au travers d'ateliers et de commissions pour lesquels un appel à candidature sera effectué en fin d'année.

Assemblée générale extraordinaire

Une modification des statuts a été adoptée, en complétant l'article 2, autorisant désormais expressément l'association à organiser des manifestations enrichissant la dimension historique et culturelle de Taussat.

Nos projets prioritaires pour le mandat en cours

Ces propositions résument les grandes priorités que nous avons présentées aux candidats aux dernières élections municipales. D'autres s'imposeront sans doute au cours du temps.

La préservation de Taussat-les-Bains

Le PLU doit être applicable le plus rapidement possible, c'est-à-dire opposable aux demandeurs d'autorisations d'urbanisme et d'aménagement. Il convient donc de requérir l'annulation de l'arrêté de suspension préfectoral. C'est simple et préconisé par le tribunal administratif dans son jugement du 27 décembre 2019.

A défaut et pour des années, les services de la préfecture garderont la main et n'auront de cesse, en s'appuyant sur des règles nationales, de demander toujours plus de densité en cœur de village, y compris dans le bande littorale de 100m, ce qui ne manquerait pas de dénaturer le site exceptionnel de Taussat.

Les dispositions qualitatives que nous avons fait introduire dans le règlement du PLU devront ainsi être enfin respectées, dix ans après sa prescription.

Plusieurs dispositions importantes du PLU demandent à être activées :

-l'élaboration de la charte paysagère et patrimoniale fondera une démarche collective de respect et d'enrichissement de la qualité de notre cadre de vie, loin de la banalisation urbaine qui prévaut trop souvent ;

-l'acquisition par la mairie des emplacements réservés du port et du bois de Fontainevieille pour sécuriser l'avenir de ces espaces naturels ;

-la gestion attentive des sites sensibles, sites naturels des ports, sites inscrits : demande de classement des espaces remarquables, convention de préservation et de reconstitution du couvert boisé, pérennisation des allées et de leurs perspectives dans leur qualité et leur singularité.

Conforter l'identité du village de Taussat

Des initiatives méritent d'être portées pour mettre en valeur l'histoire de Taussat par l'inscription dans la durée d'événements culturels et festifs de qualité, notamment lors des journées du patrimoine, la création d'un centre d'exposition dont le site est à rechercher afin de mettre en perspective l'histoire et le devenir de Taussat.

La valorisation de Taussat

La requalification du centre, de la place de la Chapelle, de la rue Célérier s'impose dans la période.

La maîtrise du devenir de l'IME, la transformation et l'équipement de la salle de quartier en salle citoyenne, la définition d'un projet public de mise en valeur du site de la gare, le devenir patrimonial des ports et des cabanes ostréicoles, le maintien de l'attractivité des plages par l'éradication des spartines anglaises sont autant de projets à préciser et mettre en œuvre. Le

confortement des commerces locaux requiert la mobilisation de dispositifs publics afin d'assurer la pérennité et la qualité des besoins de proximité.

Une mobilité repensée

Réexaminer les propositions de Taussat-Village :

-cohérence du plan de circulation, des déplacements à bicyclette, création de vraies pistes cyclables, de zones de rencontre, organisation des accès à la plage, du stationnement des vélos dans les sites fréquentés ;

-traitement de la D3 et du projet de contournement nord Bassin via une concertation avec la COBAN, nouvellement investie par délégation du Département.

Un tourisme nature

Travailler les propositions de Taussat-Village, notamment :

- développer une politique globale de l'accueil prenant en compte les besoins de loisirs des résidents permanents et touristes occasionnels, autour du concept de «station nature» ;

- assurer la qualité des plages, renforcer la capacité d'attraction des ports, favoriser l'itinérance et la découverte, développer les animations et l'attractivité du cœur de village ;

- communiquer plus efficacement.

Un fonctionnement démocratique renouvelé

La reconnaissance de l'acteur représentatif qu'est Taussat-Village doit conduire à l'intégration de ses représentants dans les commissions municipales, de la COBAN (communauté d'agglomération), du SMPBA (syndicat de gestion des ports), du SIBA (syndicat gérant des enjeux environnementaux essentiels à la qualité du Bassin), du SYBARVAL (syndicat en charge de l'élaboration du SCOT), en lien avec son objet statutaire et en cohérence avec les transferts de compétences opérés au niveau des collectivités.

Une vraie mobilisation citoyenne

Des ateliers, des commissions accueillant des citoyens et des associations volontaires devront permettre des échanges débouchant sur des contributions collectives présentées en réunions de quartiers, en réunions publiques régulières, en réunions statutaires pour dégager et faire connaître les consensus majoritaires exprimés. Ce travail doit permettre l'organisation de contacts directs avec les élus et services concernés.

**Pour un mandat local porteur et partagé,
pour des projets travaillés et maîtrisés,
pour une citoyenneté contributive et positive.**